

an peuple à se protéger lui-même en jetant au panier leurs mandements politiques et en votant librement, comme des hommes et non plus comme des enfants.

Dieu merci, il faut espérer que nous n'aurons pas besoin d'un 93 dans ce pays et que l'instruction du peuple suffira. Depuis quelques années nous avons marché à pas de géants et les succès obtenus doivent être pour nous un encouragement suffisant. Dans cette voie on ne retourne jamais en arrière ; ce qui est gagné est gagné et nous ne pouvons qu'en gagner davantage. Le RÉVEIL est satisfait et il continuera, comme par le passé, à répandre autant de lumière que possible sur son passage.

CREDO.

MANDEMENT RATE

Et comme le besoin s'en faisait sentir ; et comme il fallait frapper un " grand-coup ", Mgr de Chicoutimi prit une excellente plume d'oie, la trempa dans une encre sanctifiée, et, de sa main séraphique traça la dépêche suivante, adressée à tous les curés de son diocèse, les gras comme les maigres :

" Chicoutimi, 24 janvier 1896.

" Auriez-vous l'obligeance de lire, dimanche, à vos paroissiens, mais sans faire aucun commentaire, la communication suivante :

" Chers frères,—Ce n'est pas notre désir d'intervenir dans les affaires politiques, ni de prendre fait et cause pour un parti ou pour l'autre, mais il y a une question religieuse très importante à régler, savoir, la question des écoles catholiques de Manitoba. Nous croyons que les électeurs doivent se faire un cas de conscience de ne donner leurs suffrages que pour un candidat qui n'hésitera en aucune façon à voter, durant la présente session, en faveur d'une loi réparatrice, acceptable pour l'autorité ecclésiastique. Veuillez vous rappeler, je le répète, que c'est un grave cas de conscience pour les électeurs.

M. F. L.,

Evêque de Chicoutimi."

Non, mais, comment Monseigneur M. F. L. pourrait-il s'y prendre s'il avait le " désir " d'intervenir dans les affaires politiques, ou s'il lui poussait la fantaisie de " prendre fait et cause pour un parti ou pour l'autre " ?

C'est à coups de revolver qu'il interviendrait alors ?

Comment ! Monseigneur prétend que toutes ces affaires d'élections ne le regardent pas ; il prétend conserver la neutralité la plus parfaite, mais il désigne clairement le candidat sur lequel toutes les voix des fidèles doivent se réunir ? Et c'est ça qu'on appelle la liberté électorale, la non intervention du clergé dans les affaires purement laïques ?

Elle est jolie la neutralité de nos évêques ! Heureusement que leur immixtion n'est pas redoutable et que toutes leurs dépêches, lettres et mandements ne servent guère que ceux qu'ils voudraient desservir. Verchères et Charlevoix le prouvent d'abondance.

La *Minerve*, naturellement, trouve la manœuvre de l'évêque de Chicoutimi merveilleuse dans sa conception et merveilleuse dans ses résultats. La majorité du candidat libéral ayant été plus forte en 1891, il s'ensuit que M. Angers, le candidat libéral triomphant aujourd'hui est battu moralement. Le candidat libéral est élu, c'est le parti conservateur qui remporte la victoire ! Hourra pour les conservateurs !

C'est une façon de se consoler qui indique une résignation bien cléricale : Je suis heureux, c'est Dieu qui me récompense, Dieu soit béni ! — Je suis plongé dans tous les malheurs connus et inconnus, c'est Dieu qui m'éprouve, Dieu soit béni !

De cette façon on a toujours raison, ou, du moins, on peut se dispenser d'avouer qu'on a tort, ce qui suffit au bonheur des Tartufe.

Ecottons la docte *Minerve* :

" L'attitude non équivoque de l'épiscopat catholique, représenté par l'évêque diocésain, Mgr de Chicoutimi, attitude qui indique nettement où est le bon droit, ont commencé hier (avec la restauration du parti conservateur) à produire leur heureux effet."

Si la *Minerve* est satisfaite, pourquoi ne le serions-nous pas ? Et si les instructions de Mgr de Chicoutimi ont produit un si " heureux effet ", alors qu'il avait interdit tout commentaire à leur sujet, que serait-il advenu si les curés avaient été libres de commenter la communication épiscopale ?

Ceci, indubitablement :

" Mes enfants, auraient dit les curés, Monseigneur désire vous voir porter vos suffrages sur le candidat qui promettra de voter au parlement en faveur d'une loi réparatrice, acceptable par l'autorité ecclésiastique. Or, le candidat libéral, M. Angers, est un des plus sincères catholiques qui soient dans la Province. Il poursuivra de toutes ses forces l'application d'une loi remédiate en faveur de nos frères manitobains persécutés, on ne peut en douter sans pécher véniellement.

Donc, mes enfants, votez pour M. Angers."